

DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE BESANCON
CANTON DE BAUME LES DAMES
COMMUNE DE VIEILLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
A délibéré : 14
Ayant donné procurations : 01

L'an deux mil dix-sept, le neuf février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 03 février 2017
Reçue en préfecture et Certifiée exécutoire le

Etaient présents : Mme ZOBENBULLER.
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.

Secrétaire de séance :
Jimmy KASAD

Absents excusés : Me Dorine LEROY donne pouvoir à M. Guy VERCHERE
Absents non excusés :

01-OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MICRO-CRECHE DE VIEILLEY :

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de la micro crèche de Vieilley dans le cadre de la compétence Petite Enfance, proposée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dame Blanche et Bussière.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité n'autorise pas Madame le Maire à signer ladite convention.

Arrivée de Madame Dorine LEROY à 20 heures 15. Nombre de conseillers présents : 14

02-OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de la salle polyvalente au Syndicat de l'Ecole Intercommunale exerçant depuis le 01 janvier 2017 la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

03-OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUX :

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition des services techniques de la commune au Syndicat de l'Ecole Intercommunale exerçant depuis le 01 janvier 2017 la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

04-OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :

Madame le maire informe le conseil municipal que le contrat aidé de Monsieur Thierry MARCHAND arrive à son terme le 28 février.

Elle propose de renouveler ce contrat pour une durée de une année aux mêmes conditions que précédemment.

L'exposé du premier adjoint et du maire entendu, le résultat du vote à main levée se traduit ainsi :

Contre : 06 abstention : 02 pour : 06

La voix du maire étant prépondérante, le contrat est renouvelé ; Madame le Maire est autorisée à signer ledit contrat.

05-OBJET : ADHESION AU SERVICE AIDE AUX COMMUNES DE LA C.A.G.B.:

Madame le maire présente au conseil municipal le service d'Aide aux Communes proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Ce service apporte une assistance technique et administrative pour la réalisation de projets communaux sur le principe de la mise à disposition du personnel communautaire.

Madame la maire présente le fonctionnement du dispositif qui se décompose en trois niveaux :

- Niveau 01 : partage d'information,
- Niveau 02 : 2a et 2b,
- Niveau 03 mise à disposition de moyens.

Après discussion, le conseil municipal opte pour l'ensemble du service et autorise le maire à signer la « convention relative à l'évolution du dispositif d'Aide aux Communes et à la mise en place de nouveaux services communs entre la CAGB et ses communes membres ».

Résultat du vote :

Contre : 0 Abstention : 01 Pour : 13

COMPTE RENDU REUNION « PETITE ENFANCE »

Monsieur Claude BOGNON est rapporteur de la réunion du 04 février en mairie de Devecey.

Les élus des neuf communes du bloc CAGB ont travaillé sur l'élaboration de statuts pour la création d'un futur syndicat qui aura pour objet le compétence « PETITE ENFANCE », (micro crèche de Vieilley et multi accueil de Devecey).

La volonté des neuf communes est de pérenniser ce service aux parents.

DIVERS :

- Evaluation par les Domaines de la parcelle AB 177 sise route de Marchaux (emplacement réservé n°15 du PLU) à 5 850,00 € HT.
- Madame le maire informe que l'audience concernant le contentieux commune/M & Me POIROT aura lieu le 04 avril.
- Madame le maire a reçu d'un administré deux courriers concernant d'une part l'installation par Enedis d'une antenne sur le transformateur situé rue du Général de Gaulle et d'autre part d'une demande d'information sur les nouveaux compteurs électrique communicants ; madame le maire a transmis auprès des services intéressés ces courriers.
- Monsieur Guy VERCHERE donne un compte rendu de la formation « les relations entre les associations et les communes » à laquelle il a assisté le 06 février dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.